

Dispositif

- 1) *Le pourvoi est rejeté.*

- 2) *M. Daniele Possanzini supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) dans le cadre de la présente instance.*

⁽¹⁾ JO C 428 du 21.11.2016.

Arrêt du Tribunal du 19 octobre 2017 — WQ (*)/Parlement

(Affaire T-705/16 P) ⁽¹⁾

(«Pourvoi — Fonction publique — Fonctionnaires — Procédure de certification — Exercice 2014 — Non-inscription sur la liste des fonctionnaires sélectionnés pour participer au programme de formation — Égalité de traitement — Article 165 TFUE — Exception d'illégalité»)

(2017/C 412/43)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: WQ (*) (représentants: S. Orlandi et T. Martin, avocats)

Autre partie à la procédure: Parlement européen (représentants: D. Nessaf et M. Ecker, agents)

Objet

Pourvoi formé contre l'arrêt du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (première chambre) du 21 juillet 2016, WQ (*)/Parlement (F-1/16, EU:F:2016:171), et tendant à l'annulation de cet arrêt.

Dispositif

- 1) *Le pourvoi est rejeté.*

- 2) *WQ (*) supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par le Parlement européen dans le cadre de la présente instance.*

⁽¹⁾ JO C 454 du 5.12.2016.